

TITRE – Quelle sécurité pour les données personnelles dans le contexte mondialisé des Big Data ?

À travers la loi française et la future réglementation européenne, s'opère actuellement un renforcement du cadre juridique visant à protéger nos existences contre une ingérence et une prise de pouvoir croissantes du monde numérico-industriel. En même temps, nos agissements sur le Net, nos ordinateurs, mobiles et autres objets connectés, disséminent, avec notre bénédiction, d'importants volumes de traces relatifs à nos faits et gestes. Les bases de connaissance qui en résultent sont alimentées à la fois grâce à une large ignorance des capacités intelligentes de l'environnement numérique qui nous entoure, et par opportunisme des fabricants, qui tirent partie des limites de la législation européenne actuelle. Les traitements sur ces bases peuvent ensuite être régis par des lois et réglementations de pays situés en dehors de la zone Europe ; elles peuvent en outre tomber entre les mains d'acteurs sans éthique particulière, ou non habilités à recevoir et à manipuler les données qui les composent ; in fine, ces masses d'informations peuvent tout simplement être piratées dans le cadre de campagnes d'attaques d'envergure, par des organismes qui, eux, s'assoient radicalement sur la législation. Dans tous les cas, le spectre du recul de l'intimité de nos vies privées, et de l'atteinte potentielle à nos libertés, est bien présent.

Nous reviendrons sur les dérives sécuritaires induites par la prolifération mondiale de nos données numérisées, comme la marchandisation de la vie, la surveillance gouvernementale, ou d'autres modèles prédateurs émergents. Nous passerons en revue les grandes réflexions actuelles de remédiation face aux risques liées à la numérisation des sociétés, et examinerons quelques pistes sur la manière dont l'individu, à son niveau, peut améliorer la prise en charge de la sécurité de ses données personnelles.

BIO – Patrick Legand, XIRIUS Informatique, directeur

Spécialiste des problématiques de cyberdéfense, Patrick Legand intervient depuis 25 ans sur le volet sécurité des grands systèmes informatiques industriels et de défense, successivement pour les comptes d'Alcatel, Thales et Xirius Informatique. Agréé par l'ANSSI pour mener les audits de qualification des prestataires de confiance numérique (PSCo), il conseille les directions générales en matière de définition et de mise en œuvre de plans stratégiques de sécurité, et mène de nombreuses missions d'ingénierie de la sécurité des systèmes, en France comme à l'international.

Pédagogue, auteur de l'ouvrage « Sécuriser enfin son PC » (Editions Eyrolles, 2006), il conçoit des campagnes de sensibilisation au risque informatique, à l'échelon directionnel ou ministériel ; il collabore en outre avec la Commission Européenne sur les programmes de recherche dans le domaine de la confiance numérique.